

APPEL A PROJETS 2021

Demande de subvention pour l'acquisition d'Équipement pour la recherche en cancérologie

Guide du candidat

Le guide du candidat vous permettra de préparer au mieux votre dossier de candidature. Les questions fréquemment posées par les chercheurs y sont également répertoriées.

Contact : cancerinserm.equipement@inserm.fr

SOMMAIRE

1. Le déroulement de l'appel à projets	5
2. Votre dossier de candidature	5
2.1. Le document scientifique	5
2.2. Les annexes financières.....	6
2.3. Les CV du coordonnateur du projet et du(es) responsable(s) de(s) équipe(s) associée(s).....	6
2.4. Le formulaire en ligne	6
3. Soumission de votre dossier de candidature	6
4- Contacts.....	7
5- Foire aux questions	7

Rappel :

Le projet ne sera pas évalué s'il ne respecte pas les critères d'éligibilité décrits dans le §3.1 du texte de l'appel à projets. Il est donc important de vérifier que votre projet les respecte intégralement.

Questions fréquentes

1.	Quelles sont les critères d'évaluation des experts et rapporteurs ?.....	7
2.	Quand sont diffusés les résultats de l'évaluation ?.....	8
3.	Est-ce que le coordonnateur et le responsable du projet de l'équipe 1 est la même personne ?8	
4.	Peut-on avoir deux coordinateurs pour un projet ?.....	8
5.	Peut-on faire une demande pour plusieurs équipements ?	8
6.	Peut-on faire une demande pour un équipement déjà présent ?	8
7.	Quelles sont les dépenses qui ne sont pas acceptables?	8
8.	Qu'entendez-vous par « responsable du projet » ?	8
9.	Comment est défini un partenaire qui ne demande pas de financement pour ce projet ?	9
10.	Est-ce que la collaboration avec les industriels est possible ?	9
11.	Est-il possible d'avoir un partenaire étranger ?	9
12.	Est-il possible de prendre comme partenaire d'un projet une association ?.....	9
13.	Quel devra être le format du document associé à joindre ?.....	9
14.	Quel est le nombre de page autorisé pour le dossier scientifique ?.....	9
15.	Est-il possible de joindre des figures et des tableaux ?.....	9
16.	Le montant de l'aide demandé à l'Inserm est-il HT ou TTC ?.....	9
17.	Quels sont les critères d'implication des personnels dans le projet ?	10
18.	Comment calcule-t-on le nombre de personnes.mois ?	10
19.	Comment calcule-t-on l'implication d'un Enseignant Chercheur ?.....	10
20.	Pouvons-nous embaucher du personnel en vacation ?	10
21.	Pouvons-nous financer un étudiant en thèse ?.....	10
22.	Quel matériel peut être qualifié d'équipement ?	10
23.	Faut-il fournir des devis pour les dépenses d'équipement ?	10
24.	L'obtention d'un co-financement est-elle obligatoire ?.....	11
25.	Y a-t-il un montant minimum pour l'équipement demandé?	11
26.	Les frais de maintenance sont-ils pris en charge ?.....	11
27.	Comment calcule-t-on les frais de gestion ?	11
28.	Quelle sera la date de démarrage de mon projet ?	11
29.	Comment vérifier que mon dossier est bien complet avant soumission ?	11
30.	Comment vérifier que mon dossier est bien soumis ?	12
31.	Peut-on envoyer le dossier après la date limite de dépôt ?.....	12
32.	Puis-je ajouter des éléments à mon dossier après la date limite ?.....	12
33.	J'utilise un MAC. J'ai des problèmes de connexion. Quel navigateur dois-je utiliser ?.....	12

34. J'ai des problèmes techniques. Est-ce que l'Inserm réceptionnera mon dossier après la date limite ? 12

1. Le déroulement de l'appel à projets

- Juillet 2020 Mise en ligne du texte de l'AAP et du document scientifique
- 22 Septembre 2020 Ouverture du site EVA pour le dépôt en ligne des projets
- **03 Décembre 2020, 17h Clôture de la soumission en ligne**
- Décembre à Mars 2021 Evaluation des projets par les experts
- Mi-Mars 2021 Evaluation et classement des projets par le Comité
- Fin Mars 2021 Publication des résultats sur le site EVA de l'Inserm
- Avant 31 Décembre 2021 Notification des crédits

2. Votre dossier de candidature

Votre **dossier de soumission électronique** se compose de 8 éléments :

- **Le document scientifique** (document Word à télécharger sur le site EVA, à compléter et à déposer en ligne dans votre espace personnel EVA),
- **Les annexes financières** (document Excel à télécharger sur le site EVA, à compléter et à déposer en ligne dans votre espace personnel EVA au format Excel et au format PDF tamponné et signé),
- **Les CV** du coordonnateur du projet et du(es) responsable(s) de(s) équipe(s) associée(s), CV réunis dans un seul document au format PDF (à déposer en ligne dans votre espace personnel EVA),
- **Les lettres d'engagement** des co-financeurs pour l'achat de l'équipement lourd,
- **Le(s) devis** de l'équipement,
- **La lettre de classement** de la direction de l'Unité si plusieurs demandes d'équipements émanent de la même unité ou du même institut
- **Le Relevé d'Identité Bancaire** de chaque organisme gestionnaire,
- **Le formulaire en ligne** à compléter sur le site EVA dans votre espace personnel.

Le dossier de candidature devra comprendre l'ensemble des éléments requis et nécessaires à l'évaluation scientifique, technique et financier du projet.



Tout dossier incomplet sera considéré comme Non Recevable.

2.1. Le document scientifique

ⓘ Ce document est disponible sur le site EVA. Une fois complété, vous devez le déposer dans votre espace personnel EVA.

La partie description détaillée du projet scientifique ne doit pas dépasser 10 pages en Arial taille 10 (schémas et figures inclus, références non incluses). Au cas où la description scientifique et technique serait rédigée en français, une traduction en anglais pourra être demandée dans un délai compatible avec les échéances du processus d'évaluation.

Il devra être signé par le coordinateur et par le directeur de laboratoire hébergeant le projet.

Nous attirons votre attention sur le fait que le résumé en 3 parties sera utilisé comme une brève description de votre projet dans le processus de l'évaluation lors des contacts d'évaluateurs potentiels.

2.2. Les annexes financières

❗ Ces annexes financières sont disponibles sur le site EVA (fichier Excel) et devront être déposées (format Excel + format PDF tamponné et signé), une fois complétées, dans votre espace personnel EVA.

Nous vous conseillons de vous rapprocher de votre organisme gestionnaire qui vous aidera à remplir ces documents.

Ils devront être signés par le représentant légal des organismes gestionnaires des équipes impliquées dans le projet.

2.3. Les CV du coordonnateur du projet et du(es) responsable(s) de(s) équipe(s) associée(s)

Fournir le curriculum vitae du coordonnateur du projet et des responsables des équipes associées. Ces documents doivent être réunis en un seul fichier PDF et déposés dans votre espace personnel sur EVA. Ils doivent respecter le model fourni.

2.4. Le formulaire en ligne

❗ Le formulaire à remplir sur le site EVA dans votre espace personnel.

3. Soumission de votre dossier de candidature

La soumission de votre dossier de candidature comporte 2 étapes obligatoires :

- 1- l'inscription sur le site de soumission EVA de l'Inserm,
- 2- la soumission de votre dossier de candidature sous format électronique.

La date limite est le 3 Décembre 2020, 17h.

Le site EVA est l'outil de dépôt en ligne des projets : <https://eva3-accueil.inserm.fr/sites/eva/appels-a-projets/pca/Pages/pcaeqt.aspx>.

Nous vous conseillons de soumettre définitivement votre projet en ligne le plus tôt possible afin d'éviter tout encombrement du serveur le jour de la clôture.

Vous pourrez vous inscrire en ligne sur le site EVA à partir du **22 Septembre 2020** et y déposer vos documents jusqu'au **3 Décembre 2020, 17h**, date de clôture de l'appel à projets. **Consultez le guide EVA3 pour plus des renseignements sur l'application et la démarche d'inscription et soumission du dossier en ligne.**

4- Contacts

- pour les questions d'ordre scientifiques et techniques : cancerinserm.equipement@inserm.fr
- pour les questions d'ordre financier : cancer.daf@inserm.fr
- pour les questions informatiques : eva@inserm.fr

5- Foire aux questions

1. *Quelles sont les critères d'évaluation des experts et rapporteurs ?*

Qualités scientifiques du(es) projet(s) qui seront soutenus par l'acquisition de l'Équipement

- Caractère innovant et pertinence du (es) projet(s) dans le domaine du cancer
- Perspectives en termes de développements ultérieurs

Valeur ajoutée de l'équipement pour mener à bien le(s) projet(s) :

- Adéquation de l'équipement demandé avec le(s) projet(s)
- Développements technologiques attendus
- Absence d'équipements du même type localement

Qualité de l'environnement :

- Compétences du/de la responsable scientifique dans sa discipline et en management pour la mise en place et la gestion de l'équipement
- Qualité de(s) équipes participantes

Conditions de fonctionnement de l'équipement

- Adéquation des moyens humains
 - Adéquation des personnels dédiés au fonctionnement (doivent être identifiés dans la demande)
 - Maîtrise technique de l'équipement par les personnels (compétences existantes ou qualité des formations prévues)
- Adéquation du budget dédié au fonctionnement de l'équipement
- Conditions de mise en œuvre de l'ouverture vers l'ensemble de la communauté

Caractère fédérateur et structurant de la demande

- Complémentarité et/ou pluridisciplinarité des différentes équipes associées au(x) projet(s),
- Accès aux équipes extérieures
- Articulation avec d'autres plateformes
- Description précise de la mutualisation lorsqu'elle existe

2. *Quand sont diffusés les résultats de l'évaluation ?*

La diffusion est prévue pour la mi-Avril 2021. Les résultats sont donnés uniquement par affichage sur le site EVA de l'Inserm et un mail annonçant la publication des résultats en ligne sera envoyé à tous les coordinateurs de projet.

3. *Est-ce que le coordonnateur et le responsable du projet de l'équipe 1 est la même personne ?*

Le coordonnateur **doit être** le responsable du projet de l'équipe 1 (Responsable du projet eq1= coordonnateur du projet).

4. *Peut-on avoir deux coordinateurs pour un projet ?*

Non. Il ne peut y avoir qu'un seul coordinateur dans le cadre de ces appels à projets et un seul Organisme Gestionnaire.

Porteur = Coordinateur = Chercheur qui présente le projet à l'Inserm et sera chargé de sa coordination à toutes les étapes de sa réalisation, tant sur le plan technique que scientifique. Le/la Coordinateur/trice est responsable de la mise en place et du fonctionnement de l'équipement, de l'établissement des rapports requis et de leur transmission à l'Inserm. Il est de fait le responsable de projet de l'équipe 1 et il doit être impliqué au moins 30% de son temps de recherche dans le projet.

5. *Peut-on faire une demande pour plusieurs équipements ?*

Non. Chaque Équipement ne peut faire l'objet que d'une (1) demande de financement au titre de ce programme. Chaque demande ne peut porter que sur un (1) Équipement.

6. *Peut-on faire une demande pour un équipement déjà présent ?*

Oui. La demande peut porter sur l'acquisition d'un Équipement totalement nouveau sur le site, ou sur la jouvence d'un équipement déjà présent. Dans ce dernier cas, **la demande devra démontrer le saut technologique de l'équipement neuf.**

7. *Quelles sont les dépenses qui ne sont pas acceptables ?*

Les dépenses suivantes ne sont pas éligibles :

- Les dépenses de fonctionnement liées à l'exploitation des équipements scientifiques (fournitures et ordinateurs de bureau, consommables et petit matériel de laboratoire, fluides, produits chimiques et matières premières...)
- Les dépenses de personnel
- Les frais liés à la maintenance de l'équipement

8. *Qu'entendez-vous par « responsable du projet » ?*

Le responsable du projet d'équipe est celui qui pilote le projet, il peut être différent du responsable hiérarchique.

9. Comment est défini un partenaire qui ne demande pas de financement pour ce projet ?

Un formulaire « équipe » doit être rempli pour ce partenaire. Il n'est pas utile de compléter une annexe financière pour cette équipe.

S'il s'agit plus d'une collaboration que d'un véritable partenariat formel, vous pouvez vous contenter de ne mentionner cette équipe que dans le document scientifique.

10. Est-ce que la collaboration avec les industriels est possible ?

La participation de partenaires industriels est possible dans la mesure où ceux-ci assurent leur propre financement dans le projet.

11. Est-il possible d'avoir un partenaire étranger ?

Un partenaire étranger peut faire partie du projet à condition qu'il assure son propre financement.

12. Est-il possible de prendre comme partenaire d'un projet une association ?

La gestion par une association ne pourra être retenue que si elle justifie d'une activité de recherche. Le financement d'associations loi 1901 n'est, sauf exception, pas autorisé ; les équipes de recherche publiques ayant un rattachement à un organisme ou une entité publique devront, impérativement, faire gérer leur subvention par leur organisme public de rattachement ou l'une des tutelles de mixité de leur structure.

13. Quel devra être le format du document associé à joindre ?

Le document scientifique sera déposé sous forme de document PDF. Les annexes financières sont présentées au format Excel et au format PDF. Le **format PDF doit être obligatoirement signé et tamponné par le représentant légal**. Les CV du coordinateur du projet et du/des responsables(s) de(s) équipe(s) associée(s) doivent être réunis dans un seul et même fichier PDF.

14. Quel est le nombre de page autorisé pour le dossier scientifique ?

Le nombre maximal pour la partie description détaillée du projet scientifique est de 10 pages, schémas/figures inclus, de préférence en Arial taille 10. Les références ne sont pas incluses dans ces 10 pages.

15. Est-il possible de joindre des figures et des tableaux ?

Ces figures doivent être intégrées au sein même du paragraphe afin de faciliter la lecture et la compréhension de votre projet par les évaluateurs. Vous devez malgré tout respecter le nombre de pages indiqué.

16. Le montant de l'aide demandé à l'Inserm est-il HT ou TTC ?

En raison de l'absence de contrepartie au soutien financier versé par l'Inserm, et en application des dispositions de l'instruction fiscale BOI-TVA-CHAMP-10-10-60-40 20120912 de la Direction générale Guide Candidat

des finances publiques, la subvention versée dans le cadre de cet appel à projets n'est pas soumise à la TVA.

17. Quels sont les critères d'implication des personnels dans le projet ?

Le porteur du projet doit être impliqué à au moins 30% de son temps de recherche, soit 3.6 hommes.mois par année.

18. Comment calcule-t-on le nombre de personnes.mois ?

Une personne.mois correspond à une personne à temps plein pendant un mois.

Exemple:

- Pour une personne qui travaille à temps plein sur 3 ans, on compte 36 personnes.mois.

Calcul: $3 \times 12 = 36$

- Pour une personne qui travaille à mi-temps sur 3 ans, on compte 18 personnes.mois.

Calcul: $3 \times 6 = 18$

19. Comment calcule-t-on l'implication d'un Enseignant Chercheur ?

Le calcul se fait sur le temps que cette personne consacre à la recherche :

Pour un Enseignant Chercheur qui consacre 50% de son activité à la recherche et 50% à l'enseignement :

- si son activité de recherche est consacrée entièrement au projet déposé, on comptera 12 personnes.mois
- si son activité de recherche est consacrée à 75% du projet déposé, on comptera 9 personnes.mois.

20. Pouvons-nous embaucher du personnel en vacation ?

Non, les vacations ne sont pas autorisées.

21. Pouvons-nous financer un étudiant en thèse ?

Non, les financements de thèse ne sont pas possibles dans le cadre de cet appel à projets.

22. Quel matériel peut être qualifié d'équipement ?

Les équipements considérés sont :

- les Équipements semi-lourds, dont le prix d'acquisition est compris entre 50 k€ et 134 999 € PUHT,
- Les Équipements lourds, dont le prix d'acquisition est compris entre 135 k€ et 1 M€ PUHT.

23. Faut-il fournir des devis pour les dépenses d'équipement ?

Oui, le devis doit obligatoirement être négocié puis joint sur la plateforme EVA3.

24. L'obtention d'un co-financement est-elle obligatoire ?

Oui dans le cadre d'une demande pour un équipement lourd. Dans ce cas-là, le montant acquis lors du dépôt du dossier doit correspondre à l'échelle suivante :

- De 135 000 € à 449 999 € : 33 % de co-financement acquis
- De 450 000 € à 749 999 € : 60 % de co-financement acquis
- De 750 000 € à 1 000 000 € : 70 % de co-financement acquis

25. Y a-t-il un montant minimum pour l'équipement demandé?

Oui. La subvention allouée ne peut être inférieure à un montant de 50 000 €.

26. Les frais de maintenance sont-ils pris en charge ?

Non. Le coût de la maintenance n'est pas couvert par cette subvention.

27. Comment calcule-t-on les frais de gestion ?

La part de frais de gestion prise en charge sur la subvention Cancer Inserm Aviesan est égale à 8% de la part HT de la subvention demandée (et non pas sur le coût total de l'Équipement HT). Elle ne nécessite pas de justificatif financier.

28. Quelle sera la date de démarrage de mon projet ?

Les subventions seront allouées au plus vite à compter de la date de résultat de l'appel d'offres. Si votre subvention est gérée par un organisme autre que l'Inserm, il faut tenir compte des délais de signature des supports juridiques. **Cette date de début de projet devra impérativement se situer avant le 31 Décembre 2021.**

29. Comment vérifier que mon dossier est bien complet avant soumission ?

Votre dossier de soumission électronique se compose de 8 éléments :

- Le document scientifique (document Word à télécharger sur le site EVA, à compléter et à déposer en ligne dans votre espace personnel EVA),
- Les annexes financières (document Excel à télécharger sur le site EVA, à compléter et à déposer en ligne dans votre espace personnel EVA au format Excel et au format PDF tamponné et signé),
- Les CV du coordonnateur du projet et du(es) responsable(s) de(s) équipe(s) associée(s), CV réunis dans un seul document au format PDF (à déposer en ligne dans votre espace personnel EVA),
- Les lettres d'engagement des co-financeurs pour l'achat de l'équipement lourd,
- Le(s) devis de l'équipement,
- La lettre de classement de la direction de l'Unité si plusieurs demandes d'équipements émanent de la même unité ou du même institut

- Le Relevé d'Identité Bancaire de chaque organisme gestionnaire,
- Le formulaire en ligne à compléter sur le site EVA dans votre espace personnel.

30. Comment vérifier que mon dossier est bien soumis ?

Une fois que vous avez déposé les éléments du dossier (cf la partie 3 de ce document), connectez-vous à nouveau avec vos identifiants, et les éléments que vous avez déposés figurent dans votre espace personnel. Un mail vous sera automatiquement envoyé après soumission de votre dossier.

Attention, il ne suffit pas d'enregistrer votre dossier, il faut bien le valider et transmettre. Vous pouvez vous référer au guide technique EVA3 disponible au lien suivant <https://eva3-accueil.inserm.fr/sites/eva/appels-a-projets/pca/Pages/pcaeqt.aspx>.

31. Peut-on envoyer le dossier après la date limite de dépôt ?

AUCUN dossier ne sera pris en compte, que ce soit avant, pendant ou après la date limite de dépôt.

RAPPEL : Date limite de soumission des projets en ligne : le 3 Décembre 2020, 17h

32. Puis-je ajouter des éléments à mon dossier après la date limite ?

Non. Passée la date de clôture, tout document déposé est considéré comme définitif.

33. J'utilise un MAC. J'ai des problèmes de connexion. Quel navigateur dois-je utiliser ?

Il convient d'utiliser SAFARI ou FIREFOX. Si vous utilisez un Mac avec une version d'OS antérieure à OS 10, vous ne pourrez pas vous connecter. Il convient de vous connecter à partir d'une autre machine.

34. J'ai des problèmes techniques. Est-ce que l'Inserm réceptionnera mon dossier après la date limite ?

Non, aucune dérogation n'est admissible. Cependant, en cas de problèmes techniques prendre immédiatement contact avec l'Inserm pour trouver une solution. Nous vous conseillons de ne pas attendre la date limite de dépôt !

ANNEXE « Grand domaines ITMO » et « Sous domaine ITMO »

Domaines ITMO	Sous domaines ITMO
Bases moléculaires et structurales du vivant	Biophysiques
	Biologie structurale, Modélisation moléculaire
	Biochimie
	Chimie pour le vivant
	Biomathématiques
	Biologie des systèmes
	Approche bio-informatiques
Biologie cellulaire, développement et évolution	Prolifération cellulaire, croissance, division et mort cellulaire
	Cytosquelette, adhésion et migration
	Compartimentation sub-cellulaire et trafic des composants cellulaires
	Signalisation
	Polarité, morphogenèse cellulaire
	Cellules souches, division asymétrique et lignages cellulaires
	Mise en place des axes précoces
	Champs et gradients, inductions et patrons d'organisation de l'embryon
	Différenciation et organogenèse
	Reproduction
	Vieillesse
	Concepts évolution-développement (évo-dévo)
	Mécanismes moléculaires et cellulaires de l'évolution
Cancer	Hématologie
	Maladies tumorales
	Micro-environnement tumoral
	Thérapie ciblée
	Oncogénèse
Génétique, génomique et bioinformatique	Bioinformatique, métagénomique
	Diversité génomique, génomique des populations, évolution
	Génétique moléculaire, régulation génétique
	Dynamique du génome, éléments transposables, mutations
	Génétique quantitative, maladies multifactorielles, maladies rares

Neurosciences, sciences cognitives, neurobiologie, psychiatrie	Neurosciences
	Neurologie
	Psychiatrie et Santé mentale
	Interface cerveau-machine
	Troubles du comportements, Addictions
	Systèmes sensoriels et maladies associées
	Maladies neurologiques, neurodégénératives, handicaps
Santé publique	Biostatistique et Modélisation statistique
	Pharmaco-epidemiologie et Pharmacovigilance
	Epidémiologie
	Systèmes sanitaires
	Economie de la santé
	Méthodologie en recherche clinique
	Santé et environnement
	Toxicologie
Technologies pour la santé	Imagerie anatomique et fonctionnelle, cellulaire et moléculaire
	Biotechnologie, bioingénierie
	Biothérapies
	Interface chimie-physique-biologie
	Pharmacologie et Toxicologie
	Techniques interventionnelles: chirurgie et radiothérapie
	e-santé
Physiopathologie, métabolisme, nutrition (PMN)	Cardiologie
	Nutrition
	Diabète
	Obésité
	Endocrinologie
	Gastro-entérologie
	Hépatologie
	Néphrologie
	Système osteo-articulaire
	Dermatologie
	Pneumologie
	Hemostase

Immunologie, inflammation, infectiologie et microbiologie (I3M)	Microbiologie
	Virologie
	Immunologie
	Inflammation
	Parasitologie
	Allergologie
	Microbiome humain
	Maladies infectieuses
	Infection virales chroniques (VIH et hépatites)
	Multirésistance aux anti-infectieux
	Infections nosocomiales
	Vaccination, immunothérapies et greffes